

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 JUILLET 1911.

Rapport de la Commission de l'Industrie et du Travail, chargée d'examiner le Projet de Loi établissant un Conseil de prud'hommes à Malines, à Turnhout, à Forest, à Hal, à Nivelles, à Saint-Josse-ten-Noode, à Tubize, à Vilvorde, à Audenne, à Lessines, à Comblain-au-Pont, à Jemeppe et à Dinant.

(Voir les nos 219, 227, 239 et 246, session de 1910-1911, de la Chambre des Représentants; — 107, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Vicomte SIMONIS, Président; CLAEYS BOUUAERT, Vice-Président-Rapporteur; AUG. COOLS, le Baron GASTON DE VINCK, DUPRET, MAGIS.

MESSIEURS,

Avant la nouvelle loi organique des Conseils de prud'hommes, il y avait 33 ressorts de Conseils, répartis dans les diverses provinces du pays, sauf le Limbourg et le Luxembourg : 4 dans la province d'Anvers, 5 dans le Brabant, 7 dans la Flandre occidentale, 9 dans la Flandre orientale, 6 dans le Hainaut, 5 dans la province de Liège, 2 dans la province de Namur.

La loi du 15 mai 1910 a consacré une extension très considérable de cette juridiction et, dès l'abord, il a été constaté que des Conseils nouveaux auraient dû être établis et que des localités industrielles auraient dû être rattachées aux ressorts existants.

C'est pour satisfaire en partie à ces nécessités que le Gouvernement a déposé un Projet de Loi instituant 12 nouveaux Conseils de prud'hommes, savoir : 2 dans la province d'Anvers, à Malines et à Turnhout; 6 dans le Brabant, à Forest, Hal, Nivelles, Saint-Josse-ten-Noode, Tubize et Vilvorde; 1 dans le Hainaut, à Lessines; 2 dans la province de Liège, à Comblain-au-Pont et à Jemeppe, et 1 dans la province de Namur, à Dinant.

Le Gouvernement se réservait de faire d'autres propositions d'après le résultat des enquêtes qu'il avait ordonnées.

(2)

Les honorables MM. Furnémont et Bologne ont proposé, par amendement, l'érection d'un Conseil de prud'hommes à Andenne, pour 18 communes y rattachées. Le Gouvernement s'est rallié à cette proposition.

Le Projet soumis aux délibérations du Sénat comprend donc 13 nouveaux sièges de Conseils de prud'hommes.

L'honorable Ministre de l'Industrie et du Travail a déclaré à la Chambre des Représentants qu'il poursuivait l'étude pour l'érection de nouveaux Conseils de prud'hommes, partout où le besoin s'en ferait sentir et où les enquêtes auraient pu être menées à bonne fin.

Un amendement des honorables MM. Ouverleaux et Royer proposant l'institution d'un Conseil de prud'hommes à Ath pour 11 communes du canton judiciaire d'Ath et 10 communes du canton judiciaire de Chièvres, y compris la commune de Maffle, rattachée par le Projet de Loi au Conseil de prud'hommes de Lessines, a été rejeté par 75 voix contre 49 et deux abstentions.

Sur la proposition du Gouvernement, les communes d'Ath et de Meslin-l'Evêque sont rattachées au Conseil de Lessines.

Le Projet de Loi a été voté à la Chambre des Représentants par 105 voix et trois abstentions.

Votre Commission a l'honneur de vous en proposer l'adoption à l'unanimité des membres présents.

Le Rapporteur,
ALF. CLAEYS BOUÚAERT.

Le Président,
V^{te} SIMONIS.